Ville de Genève
Conseil municipal

P-456 A

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 17 novembre 2021: «Pour le rétablissement du vivre-ensemble aux parc et clos Voltaire».

13 novembre 2023

Rapport de Mme Olivia Bessat-Gardet.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 17 novembre 2021. La commission s'est réunie sous les présidences de M. Matthias Erhardt le 13 décembre 2021 et de M. Valentin Dujoux les 17 janvier, 28 février et 14 mars 2022. Les notes de séances ont été prises par M. Philippe Berger et Mmes Mahesha Rajapaksha Yapa et Camelia Benelkaid, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 13 décembre 2021

Audition de Mmes Florance Plojoux et Pallares et de M. Jacques Menoud, pétitionnaires

Mme Plojoux remercie la commission d'avoir accepté de les recevoir rapidement. Elle rappelle que le parc Voltaire avait déjà connu beaucoup de problématiques entre 2007 et 2010. Elle indique que depuis le Covid la situation s'est à nouveau péjorée et que des incivilités ont repris. Elle fait à ce titre observer que la pandémie a constitué la flamme qui a rallumé la poudre dans ce lieu. Elle explique que la police municipale leur a déclaré qu'un groupe d'hommes qui posait problème au parc Geisendorf a été divisé, et qu'une partie d'entre eux a été déposé au clos Voltaire.

Mme Pallares indique que cela fait trois ans qu'elle habite Genève. Elle explique qu'avant la pandémie il était agréable de retrouver les autres parents à la sortie de la crèche, mais ajoute que depuis un an elle demande à sa fille d'accélérer le pas à certains endroits car elle ne souhaite pas qu'elle parle à des personnes qui ne sont pas sobres.

M. Menoud confirme que des agent-e-s de la police municipale (APM) ont proposé à un groupe de jeunes adultes hommes de se déplacer de Geisendorf au clos Voltaire. Il tient ensuite à dire deux mots au sujet de cet endroit et explique

qu'il s'agit d'une propriété de la Ville qui jouxte le parc Voltaire, mais qui obéit à un autre règlement que le parc, et n'est pas entretenu comme lui. Il explique que le bâtiment qui s'y trouve a été attribuée pour partie à la Coopérative de logement pour personnes en formation (Ciguë), pour partie à l'association des jardins et à des associations du quartier, pour accueillir des réunions, des cours ou des fêtes, tandis que le reste constitue une jouissance à bien plaire comme parc; par conséquent la situation est plus compliquée que sur le domaine public proprement dit.

Il indique ensuite que le groupe d'adultes dont il a été question dispose des 20 × 10 m qui se situent sur l'allée principale du parc et précise qu'ils l'utilisent de manière très intensive pratiquement tous les jours, de tôt le matin jusqu'à tard le soir. Il tient ensuite à lever l'ambiguïté concernant l'attitude des personnes qui utilisent cet endroit et indique qu'elle est de manière générale normale malgré certaines incivilités. Il déclare que les pétitionnaires se plaignent néanmoins du rôle que la Ville ne joue pas en tant que propriétaire de la parcelle et indique qu'elle a également des devoirs vis-à-vis des usagers du parc et du clos. Il précise en ce sens qu'ils demandent que la Ville remplisse son rôle vis-à-vis de cet endroit. Il indique que les habitants du quartier sont tout à fait ouverts au partage de cet endroit, à condition que la Ville joue son rôle. Il explique que cela inclurait la présence régulière de médiateurs et déplore le fait que la Ville leur ait indiqué qu'aucun travailleur social hors murs (TSHM) n'était passé à cet endroit depuis un an.

Mme Plojoux déclare que comme écrit dans la pétition le problème principal est celui des incivilités. Elle indique à ce titre l'absence de toilettes, qui fait que le groupe d'hommes précité utilise un saule dont le Service des espaces verts (SEVE) laisse les branchages comme lieu de défécation. Elle relève que cela est paradoxal si l'on pense qu'il est répété aux enfants de ne pas faire leurs besoins dans le parc. Elle note aussi qu'alors que les feux sont interdits dans les parcs ces personnes font régulièrement des grillades.

Mme Pallares ajoute qu'il existe aussi un problème par rapport au trafic de drogue et aux jeux d'argent qui s'y pratiquent, et rapporte avoir vu des liasses de billets passer de mains en mains. Une réponse du Conseil administratif en 2007 montre que ce constat avait alors aussi été fait par les APM qui évoquaient notamment du trafic et du vagabondage, et fait observer que c'est pour ces mêmes problèmes qu'elle-même et les autres pétitionnaires sont devant la commission aujourd'hui.

Mme Plojoux déclare comprendre que le problème n'ait pas été pris en main pendant le Covid, vu notamment la situation compliquée pour le Service social (SOC) pendant cette période. Elle indique néanmoins que se fait sentir sur place un besoin urgent de médiateurs, ainsi que d'un WC. Elle estime qu'assurer un suivi général par le groupe de travail serait également opportun.

M. Menoud relève que la Ville a cessé de louer la salle pour ne pas envenimer davantage la situation. Il estime à ce titre qu'ouvrir les salles du quartier à tout le monde permettrait une meilleure discussion/cohabitation avec ces personnes, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, la Ville essayant plutôt de tenir les habitants à distance de cet endroit.

Mme Plojoux relève qu'il n'y a même plus d'herbe à cet endroit qui est sans cesse piétiné, et estime que ce problème existerait même en cas de bonne cohabitation.

Questions des commissaires

Un commissaire remercie les personnes auditionnées et indique que la commission a entendu et déplore les problèmes d'insécurité et les excès en tout genre dont elles ont fait part. Il demande ensuite si les pétitionnaires ont une idée d'emplacement pour les WC qui ont été mentionnés. Relevant qu'il a été fait mention d'un suivi par un groupe de travail il souhaite en savoir davantage sur ce point.

M. Menoud répond qu'il existe plusieurs endroits possibles pour accueillir les toilettes, mais que cela dépend surtout du budget, des possibilités de raccordements avec les égouts, mais également de l'avis des intéressés sur la question, dont la Ciguë. Il relève que cela concerne tous les usagers du parc, étant donné la distance relativement grande avec les WC du parc Geisendorf.

Un commissaire demande si le musée Voltaire ne dispose pas de toilettes.

M. Menoud répond par la positive, mais indique qu'il s'agit, comme le clos Voltaire, d'un domaine privé de la Ville.

Mme Plojoux répond que le groupe de travail était constitué par les rencontres périodiques qui réunissaient les différents acteurs du quartier et la Ville autour d'une table. Elle déplore que ce lien avec la Ville ait été perdu.

Un commissaire demande quels acteurs de la Ville étaient réunis.

Mme Plojoux répond qu'il s'agissait du SEVE, de la police municipale et des services sociaux.

M. Menoud précise que le SEVE n'est pas chargé d'entretenir cette parcelle, mais qu'il vient quand la Ville le lui demande. Il relève qu'il s'agit d'une autre discrépance avec le fonctionnement du parc la jouxtant.

Une commissaire demande confirmation du fait qu'il n'y a pour l'heure pas de jardinier.

M. Menoud répond par la positive, précisant que la Ville n'est pas chargée actuellement d'entretenir cette parcelle. Il relève que le groupe de personnes qui

y demeure abandonne des meubles, des déchets et des mégots. Il indique qu'elles nettoient parfois après le passage d'un employé de la Ville, mais relève que c'est très aléatoire.

Une commissaire demande pourquoi le SEVE n'est pas chargé de l'entretien.

M. Menoud répond que le SEVE n'est pas chargé d'entretenir les propriétés privées de la Ville.

Une commissaire, constatant que les pétitionnaires demandent des médiateurs, demande quel serait leur rôle sur place.

Mme Plojoux répond qu'ils seraient essentiels pour prendre contact et créer des liens avec le groupe de jeunes hommes susmentionné, et indique qu'un médiateur était dévolu à ce périmètre auparavant. Elle relève que deux APM leur avaient indiqué qu'ils avaient peur en s'approchant du clos, ne sachant pas comment ces personnes allaient réagir, et fait observer que la présence d'un médiateur permettrait de rendre les interactions plus prévisibles et de rassurer tout le monde.

Mme Pallares ajoute que le but du jeu est de créer des conditions favorables à une cohabitation.

Un commissaire demande si ces personnes sont là tout le temps.

M. Menoud répond par la positive, indiquant qu'il y a toujours entre 10 et 30 personnes présentes sur place.

M. Pallares, relevant que même si le contexte sociologique n'est pas le même qu'en banlieue parisienne, explique que son expérience de travail là-bas lui fait penser à ce qui se passe au clos Voltaire, où il lui semble que ces personnes restent rassemblées de peur de se faire pincer si elles s'avisaient de quitter le périmètre.

M. Menoud ajoute qu'il semble qu'on a indiqué à ces personnes de se mettre là et de ne pas en sortir, et déclare que cela donne lieu à une impression effrayante de ghetto.

M. Pallares explique que si un enfant lié à ce groupe tombe, l'on ne sait pas vraiment à qui le rattacher, et confirme l'impression étrange que suscite la présence permanente de 5 à 10 personnes sur la parcelle.

Mme Plojoux relève que la présence de jeux d'argent, d'alcool et de drogue, fait que tous les ingrédients sont là pour que la situation tourne mal. Elle indique à ce titre qu'une rixe a récemment eu lieu entre des personnes du groupe, et estime qu'il est surprenant de constater que des enfants sont sur place à 22 h au milieu d'une rixe d'adultes.

Un commissaire demande s'il s'agit de sans-abris, de dealers ou de drogués.

M. Menoud répond qu'il ignore leur situation sociale, et que beaucoup de changements ont lieu à l'intérieur du groupe. Il indique ensuite que l'aide de la Ville serait bienvenue pour pouvoir entrer en communication avec eux, et connaître le bon comportement à adopter pour faire baisser les tensions de part et d'autre. Il précise que les pétitionnaires n'ont rien contre ces personnes, mais remarque que leur situation tend à créer des problèmes.

Un commissaire félicite tout d'abord les pétitionnaires pour leur belle démarche citoyenne, qui est la bonne. Il indique qu'il est évident que la commission essayera d'une manière ou d'une autre de les aider. Il rappelle que la crainte des APM a été évoquée, de même que la nécessité de médiateurs, et demande aux pétitionnaires s'ils ont discuté avec la police cantonale. Il se dit à ce titre surpris d'entendre que 10 à 30 personnes stationnent toujours à cet endroit en commettant des actes illégaux.

M. Menoud indique que la police intervient quand le propriétaire, c'est-à-dire la Ville, le demande. Il rapporte que la police municipale leur a indiqué ne pas pouvoir intervenir, tandis que les TSHM leur ont indiqué ne pas avoir suffisamment de temps pour venir. Il déclare que le but de la pétition vise à travailler dès maintenant avec les services concernés, mais souhaiterait que cela aille vite.

Mme Pallares précise que le but des pétitionnaires n'est pas de déplacer ces personnes dans un autre endroit, estimant que cela ne donnerait lieu qu'à une nouvelle pétition ailleurs, mais de pouvoir cohabiter les uns avec les autres sans se sentir mal à l'aise.

Un commissaire demande si ces personnes ont été chassées d'ailleurs.

M. Menoud répond que la police municipale leur a proposé de venir là depuis le parc Geisendorf.

Une commissaire relève le côté impressionnant de cette situation dont il est dit qu'elle s'est péjorée. Elle note qu'il a été dit également que le même problème existait en 2007 et qu'elle a été suivie d'un moment d'apaisement, et souhaite en savoir davantage sur ce point.

Mme Pallares confirme que la situation s'était apaisée jusqu'à l'arrivée du Covid.

M. Menoud relève qu'entre-temps le clos Voltaire s'est transformé et que la maison a été allouée à la Ciguë, et que jusqu'au Covid les rapports avec les usagers se passaient bien.

Une commissaire demande si des mesures d'apaisement avaient été mises en place après les tensions de 2007.

M. Menoud répond par la positive. Il précise ensuite que les personnes mentionnées avaient reçu le droit d'occuper cet endroit en attendant.

Mme Plojoux explique que M. Maudet avait envoyé la police sur place concernant les trafics de drogue, et indique que suite à cela le gros du bâtiment avait été attribué à la Ciguë, d'autres salles à des associations de quartier et à l'association du jardin des Délices. Elle note dès lors que dès 2013 la situation s'était grandement apaisée. Elle fait état du fait que différents publics s'y retrouvaient ainsi et partageaient les lieux dans une atmosphère agréable.

Une commissaire déclare être touchée par ces témoignages. Elle demande aux pétitionnaires s'ils savent quelles ont été les mesures prises à l'époque pour que cela s'apaise.

Mme Pallares indique avoir entendu que le clos avait été condamné à l'exception d'une entrée sur la rue des Délices, ce qui avait eu pour effet d'en faire une souricière. Elle précise ne pas savoir cependant si cela avait été efficace.

M. Menoud relève qu'il s'agissait là d'une mesure urgente de police, mais explique que ce qui avait vraiment changé la donne avait été l'arrivée de la Ciguë.

Une commissaire remercie les pétitionnaires. Elle constate ensuite que pour le futur il a été demandé la réhabilitation du suivi par le groupe de travail composé d'associations et d'habitants du clos, et demande s'il s'agit d'une gouvernance coopérative ou d'une nouvelle chose.

Mme Plojoux répond qu'il faudrait pouvoir rencontrer les différents acteurs de manière régulière, à savoir la police municipale, le SOC, les habitants, les associations, les TSHM des Pâquis et des Grottes, la Ciguë. Elle indique qu'il est essentiel pour les pétitionnaires de faire en sorte que la population très diversifiée qui se retrouve là se rencontre pour parler de ce qui se passe.

M. Menoud rappelle qu'un tel suivi avait été décidé après la transformation du clos, et déplore que la pratique se soit perdue lorsque tout allait bien. Il déclare que c'est pour cela que la pétition demande de rétablir la communication pour recommencer à traiter de ces problèmes.

Un commissaire relève qu'il a été fait mention d'un sentiment d'insécurité, et souhaite avoir des détails sur le comportement de ces personnes. Il demande en particulier s'il s'est toujours agi d'un sentiment ou si certains comportements ont pu aller plus loin.

M. Menoud répond qu'il n'y a jamais eu d'agressions ou de déclarations d'agressivité mais juste une méfiance réciproque, qui provient surtout d'une mutuelle incompréhension.

Mme Plojoux précise ne jamais avoir été violentée physiquement, mais estime que le fait que ces hommes fassent leurs besoins dans le parc en montrant leur sexe aux passants et piétinent l'herbe sans ménagement est tout de même très désagréable.

Mme Pallares indique également n'avoir jamais été insultée ou menacée, mais précise que quand elle passe par le parc vers 18 h elle presse le pas pour ne pas tendre la perche. Elle relève également que des comportements dangereux peuvent survenir quand ces personnes ont dépassé un certain stade d'alcoolémie et cite l'exemple d'une soirée où des membres du groupe avaient déposé un de leurs amis très alcoolisé à l'angle du musée Voltaire sans s'en soucier davantage, et relève qu'il serait mort s'il avait fait un coma éthylique.

M. Menoud trouverait appréciable que la commission retienne l'urgence de la pétition et explique que, si la situation peut encore être rattrapable, elle finira par ne plus l'être après un certain temps.

Une commissaire estime qu'il serait opportun de voter ce soir le renvoi direct au Conseil administratif. Elle rappelle que le Conseil municipal s'était déjà saisi de la question en 2007-2008 et note que l'urgence est bien là.

Une commissaire relève qu'un certain nombre de pétitions touchent à des questions de ce type et rappelle le renvoi direct qui avait été voté concernant la pétition déposée au sujet du parc Geisendorf, dont elle était la rapporteuse. Elle fait observer que ce renvoi direct n'avait pas vraiment permis d'apporter beaucoup de matière au rapport et que, du fait du vote à l'unanimité de la commission, aucune discussion n'avait eu lieu en plénière concernant le diagnostic local de sécurité (DLS) ou l'engagement de TSHM. Si elle déclare comprendre l'urgence et les souffrances qui se sont exprimées, elle estime qu'il serait tout de même bien de pouvoir en discuter.

Le président demande si des auditions sont proposées.

Une commissaire propose l'audition de Mme Barbey-Chappuis, ainsi que de Mme Perler en tant que remplaçante de Mme Kitsos, accompagnée si possible de M. Zufferey, conseiller de Mme Kitsos.

Un commissaire estime que Mme Barbey-Chappuis pourrait venir accompagnée de la commandante de la police municipale.

Une commissaire relève que Mme Barbey-Chappuis et la commandante ont déjà été entendues concernant le quartier des Pâquis, et estime qu'elles fourniront les mêmes réponses.

Une commissaire se dit sensible à l'urgence mentionnée par les pétitionnaires qui ont indiqué à la commission que la situation pourrait déraper si elle n'est pas rapidement prise en main, tout en entendant bien la demande de la commissaire.

Un commissaire relève qu'il serait possible de renvoyer l'objet au Conseil administratif tout en ayant une discussion en plénière.

Un commissaire rappelle que la pétition du parc Geisendorf avait dû attendre trois plénières avant d'être traitée, et qu'aucun débat n'avait eu lieu concernant le vote à l'unanimité de la commission. Elle fait par conséquent remarquer que même si la pétition présente était renvoyée maintenant elle ne serait pas traitée immédiatement.

Un commissaire abonde dans le sens de la commissaire, relevant qu'il convient d'approfondir la question pour savoir ce qui a été fait et ce qu'il convient de faire.

Une commissaire note que les pétitionnaires viennent de dire à la commission que le groupe du clos Voltaire était issu d'une partition du groupe du parc Geisendorf et estime par conséquent que la gestion du dossier pose de vraies questions qu'il conviendrait d'aborder et d'éclaircir.

Votes

La commission vote l'audition de Mme Barbey-Chappuis accompagnée de la commandante de la police municipale.

Par 11 oui (2 S, 3 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) 4 abstentions (1 EàG, 2 S, 1 PDC), l'audition est acceptée.

La commission refuse l'audition de Mme Perler (en tant que remplaçante de Mme Kitsos) par 4 non (3 Ve, 1 UDC) contre 4 oui (1 S, 1 MCG, 2 PLR), et 7 abstentions (1 EàG, 3 S, 2 PDC, 1 PLR).

Séance du 17 janvier 2022

Audition de Mme Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel, et de Mme Christine Camp, cheffe de service – commandante du Service de la police municipale (SPM)

Pour commencer, Mme Barbey-Chappuis souhaite rappeler que cette pétition rejoint un constat général observé depuis le début de la pandémie, à savoir le lien entre la pandémie et la détérioration de la situation dans l'espace public concerné, en l'occurrence le parc et le clos Voltaire. Elle ajoute qu'elle a également pu observer sur le terrain, notamment en période de déconfinement, que l'espace public a été sur-sollicité et a été transformé en un espace de rencontre que la population a investi de façon très intensive. Elle indique que c'est un constat qui est partagé dans d'autres villes de Suisse. A cet égard, elle mentionne un article de la déléguée à la sécurité des quartiers auprès de la Ville de Zurich, publié en 2021 par l'Union des villes suisses (UVS), qui explique bien que ce phénomène est également observé à Zurich.

Elle explique ensuite que cette pression accrue sur l'utilisation de l'espace public a engendré une augmentation des incivilités dans différents quartiers, menant ainsi à plusieurs plaintes du côté des habitants de ces secteurs. De plus, elle met en évidence le rôle de la Voirie et de la police municipale qui ont été extrêmement sollicitées durant les beaux jours en 2021, pour lutter contre les incivilités commises dans l'espace public (littering, nuisances sonores, etc.). Elle relève que la Ville essaye de faire au mieux avec les effectifs qu'elle a, en menant par exemple des opérations «coup de poing» en matière notamment de littering. A ce titre, elle mentionne une campagne de communication sur la problématique du littering et déclare que davantage d'amendes ont été données lors de cette période que lors des années précédentes. Afin d'illustrer son propos, elle mentionne le nombre de 540 amendes données durant l'été 2021 sur la problématique du littering. Elle rappelle également que la lutte contre les incivilités et le renforcement de la proximité entre l'administration et les habitant-e-s figurent parmi les axes stratégiques qu'elle a fixés dans la feuille de route du département qu'elle préside.

Elle souhaite ensuite répondre point par point aux différentes demandes des pétitionnaires et cite, tout d'abord, leur première demande concernant la réhabilitation des discussions initiales collectives d'association. La formulation de la pétition n'étant pas très claire sur ce point, elle suppose que les pétitionnaires demandent de reprendre les discussions entre les associations d'habitants et les services municipaux. Elle rappelle à cet égard qu'en 2021 se sont tenues des séances avec les associations du secteur, notamment au mois d'avril. Elle admet néanmoins qu'au vu du contexte sanitaire il n'a pas été évident de réunir les habitants. S'agissant de la volonté exprimée par les pétitionnaires de «réhabiliter» les discussions, elle la comprend et se rallie aux demandes de cette pétition. Elle rappelle en effet que la proximité est un des axes importants du département. Afin d'appuyer son propos, elle donne l'exemple des «cafés-rencontres» organisées avec des APM, le but étant de créer du lien entre les habitants et la police municipale. Elle déclare ainsi que son département se tient prêt à proposer des séances sur une base plus régulière si les habitants le souhaitent, en prenant évidemment en compte les effectifs à disposition.

Elle passe ensuite au deuxième point soulevé par la pétition concernant l'implication de tous les services municipaux. Elle rappelle qu'elle ne peut s'exprimer que sur son département et précise ainsi qu'en ce qui concerne la police municipale et la Voirie, entre les mois de mars et d'octobre 2021, les APM ont patrouillé à plus de 96 reprises dans ledit parc, du début d'après-midi jusqu'à la fin du service, c'est-à-dire jusqu'à près de 2 h 30 du matin, du jeudi au samedi. Elle fait ensuite mention de deux doléances écrites reçues par la police municipale ainsi que de deux contraventions pour littering. Mais elle déplore le fait que lorsque les APM arrivent sur les lieux et parviennent à rétablir un certain calme,

ce dernier est en général de courte durée, car au départ de la police municipale les groupes se reconstituent et les nuisances reprennent de plus belle. Malgré ce constat, elle tient à souligner que la police municipale était bien présente dans ce secteur.

Elle propose ensuite d'aborder le dernier point soulevé par la pétition concernant la création de WC publics. A ce sujet, elle suggère aux membres de la commission d'interroger le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) (rattaché au département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) qui est compétent pour la conception et l'installation de WC publics. Elle précise que le Service logistique et manifestations (LOM), qui est rattaché au DSSP, est compétent s'agissant de l'entretien et de la réparation des WC publics et de poser des toilettes temporaires, par exemple en été dans des lieux fréquentés. Bien qu'elle reconnaisse que ces cabines de toilettes temporaires ne soient pas très esthétiques, elle affirme qu'elles peuvent avoir leur utilité. En revanche, en ce qui concerne des WC fixes et pérennes, comme ce qui est déjà le cas à la place de la Navigation aux Pâquis, elle rappelle que c'est l'AGCM qui définit les emplacements adéquats pour recevoir ce type d'infrastructure. A ce propos, elle tient à rappeler qu'il existe déjà des WC publics, pour femmes, hommes et personnes à mobilité réduite, qui se situent du côté de l'entrée du parc Geisendorf.

Enfin, elle relève un dernier élément important concernant le nettoyage du parc et du clos Voltaire. Elle souhaite mettre en évidence la distinction qui doit être faite entre le parc et le clos. En effet, elle rappelle que la Ville a la responsabilité de nettoyer le parc. En revanche, en ce qui concerne le clos, elle rappelle qu'il est un espace de la responsabilité de la Ciguë en matière d'entretien et de nettoiement, expliquant ainsi que la Voirie n'a pas la compétence de faire du nettoiement dans ce clos, qui est par ailleurs délimité par des grillages. En guise de conclusion, elle tient à souligner que son département est tout à fait sensible aux préoccupations des habitants et qu'il est prêt à poursuivre les actions menées dans la mesure des moyens et des effectifs du département.

Questions des commissaires

Un commissaire remercie Mme Barbey-Chappuis pour sa présentation. Il fait tout d'abord observer que la commission reçoit de nombreuses pétitions qui font le même constat que celle discutée présentement. Il pose ainsi la question de savoir quelles actions supplémentaires pourraient être entreprises. Il propose par exemple la mise en place de systèmes de vidéosurveillance dans les différents lieux identifiés comme problématiques, tels que le clos Voltaire. Il ajoute qu'avec un tel système, l'appui d'images permettrait de prouver la présence de personnes malveillantes qui pourraient par la suite être interpellées.

Mme Camp remercie le commissaire pour sa question et répond qu'un système de vidéosurveillance sur la voie publique pose des problématiques légales. Elle explique que la Ville serait apte à installer ce type d'infrastructure uniquement pour filmer l'intérieur de ses bâtiments. En revanche, elle rappelle qu'en ce qui concerne la vidéosurveillance en extérieur, celle-ci est soumise à une demande au Canton. Elle explique ainsi que la Ville ne peut pas, de son propre chef, installer des caméras sur la voie publique. Elle rappelle que cette réglementation est liée à la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD), une loi qui régit notamment la protection des données. Néanmoins, elle fait observer que, bien que la vidéosurveillance puisse représenter un atout en termes préventifs, pour qu'il y ait une intervention il est nécessaire d'y avoir un flagrant délit. Elle explique ainsi que des vidéos ne sont pas des preuves suffisantes dans le cadre contraventionnel.

Mme Barbey-Chappuis rappelle à ce sujet l'expérience de vidéosurveillance aux Pâquis qui a révélé des résultats en demi-teinte. Elle ajoute que si les problématiques ne sont pas résolues, c'est davantage un déplacement de ces incivilités qui est observé.

Une commissaire se demande, au même titre que le commissaire, ce qu'il est possible de faire de plus. Elle fait tout d'abord constater qu'il y a eu deux doléances et deux contraventions dans l'année. Elle en conclut qu'il ne s'agit pas d'actes délictueux, mais davantage d'une ambiance et d'un sentiment d'angoisse pour les habitants. Elle propose ainsi la présence d'APM qui permettrait de rassurer les habitants.

Mme Barbey-Chappuis répond tout d'abord que deux contraventions ne représentent pas deux incivilités, mais certainement bien davantage, et que ce chiffre n'est pas représentatif de la situation, le flagrant délit étant de mise pour infliger ce type de contraventions. Elle donne l'exemple des déchets sur la voie publique et explique que seul un flagrant délit des contrevenants aboutit à une contravention. Néanmoins, elle propose de renforcer le travail de la police municipale en réseau avec le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) de Mme Kitsos. Elle fait également observer qu'en raison de la pandémie, les rencontres avec les associations d'habitants ont été ralenties. Elle espère ainsi reprendre sur des bases plus intenses. Elle souligne tout de même que le travail sur le terrain, à savoir montrer l'uniforme, a un effet préventif. Elle explique que les patrouilles pédestres sont appréciées des habitants qui sont rassurés de voir l'uniforme et de pouvoir discuter avec les agents. Elle rappelle également que, compte tenu des effectifs, il n'est pas évident de pouvoir résoudre les problématiques présentes sur l'ensemble du territoire de la Ville et que, à ce titre, c'est un travail en réseau qu'il faut renforcer et qu'il est nécessaire de donner les moyens à la police municipale de faire son action dans de bonnes conditions, faisant ainsi remarquer que cela n'avait pas toujours été

la volonté de certains groupes du Conseil municipal dans le cadre du budget, notamment.

Mme Camp ajoute que son service collabore également avec la police cantonale, dans le cadre du contrat local de sécurité (CLS). Elle explique ainsi que des patrouilles régulières sont organisées, en patrouilles mixtes sur place, le but étant toujours d'être visible et d'agir en amont des problématiques. Elle ajoute que dans le cas des nuisances sonores, il reste compliqué, dans l'intervention, de prouver le flagrant délit et la nuisance sonore.

Une commissaire souhaite poser deux questions dont une en lien avec la pétition et l'autre en lien avec ce que Mme Barbey-Chappuis avance dans sa première intervention. Concernant la première question, elle rappelle que, lors de l'audition, les pétitionnaires ont fait part de la manière dont ils agissent lors de nuisances sonores, par exemple, ou lorsqu'ils traversent le clos Voltaire. Elle explique qu'ils appellent et parlent avec la police sur place et qu'ils constatent un sentiment d'impuissance de la part des patrouilles de police. Elle ajoute également le fait que les auditionnés ont mentionné les TSHM et qu'ils ont constaté qu'il s'agissait d'une problématique qui pouvait être mieux traitée, non pas par les APM, mais par les TSHM. Elle souhaite ainsi connaître la procédure interne au niveau de la police municipale et demande ce qui se passe lorsqu'une patrouille est appelée, arrive sur les lieux, mais qu'elle ne peut pas entrer en matière parce que ce qu'on lui demande de faire ne rentre pas dans son cahier des charges. Elle demande si un diagnostic est posé, si un rapport est fait, s'il y a un lien entre les départements ou encore si la police municipale contacte le DCSS afin de demander l'intervention des TSHM ou pour relever le besoin des TSHM. Pour sa seconde question, elle revient sur la question du littering discutée par Mme Barbey-Chappuis et rappelle une des actions menées consistant à augmenter les amendes. Elle pose la question de savoir s'il est déjà possible d'avoir un retour sur cette action par rapport à son efficacité.

Mme Barbey-Chappuis tient tout d'abord à rappeler que les habitants ne doivent pas hésiter à appeler la police municipale lorsqu'il y a des nuisances sonores. Elle explique que la police municipale se déplace systématiquement et que, pour l'avoir elle-même expérimenté comme simple citoyenne avant son entrée en fonction, elle a toujours été frappée par la réaction très rapide de la police municipale qui est très attentive à cette question. Elle ajoute que c'est en objectivant les problématiques qu'un diagnostic peut ensuite être posé et que des solutions peuvent être trouvées. Elle tient également à faire remarquer que les TSHM ne constituent pas une solution miracle. Elle donne l'exemple de la Ville de Vernier, où les TSHM ont été développés ces dernières années, et n'a pas l'impression que la situation de nuisance ou de sécurité soit meilleure qu'en Ville de Genève. Elle réaffirme qu'il faut un travail en réseau de tous les acteurs et que le travail de prévention est aussi déjà effectué par la police municipale, par le fait

de montrer l'uniforme et d'être sur le terrain, empêchant ainsi l'acte délictueux. Elle rappelle que la police municipale n'a pas d'armes et qu'elle est au contact de la population afin de créer le dialogue avec les personnes sur le terrain.

Mme Camp confirme les remarques faites par Mme Barbey-Chappuis et mentionne qu'en plus des TSHM il y a également la présence de correspondant-e-s de nuit dans le quartier des Charmilles. Elle confirme que le lien se fait effectivement entre les services de la Ville et la population. Elle explique ainsi que l'aspect répressif est uniquement dévolu à la police municipale et que la communication se fait par des séances multipartites durant lesquelles tous les services municipaux, de chaque secteur, sont impliqués et invités, tels que les TSHM, la Voirie ou encore d'autres services de l'administration. Elle indique que ces séances constituent des partages d'information entre différents services, le but étant d'identifier des problématiques communes et de trouver des solutions pérennes. Elle précise que ces séances ont déjà eu lieu pour le cas du clos Voltaire. Elle relève enfin également que les horaires des TSHM sont limités et les problèmes de nuisances sonores intervenant en général en soirée et de nuit, il est plus judicieux de faire directement appel à la police municipale.

Mme Barbey-Chappuis revient ensuite sur la seconde question de la commissaire concernant l'action anti-littering et déclare qu'un nombre de contraventions record a été donné l'été dernier. Elle explique que l'objectif était, d'une part, de créer un électrochoc. Elle évoque à cet égard, la campagne qui comprenait notamment le panneau «STOP» installé à l'entrée de la plage des Eaux-Vives, et explique que le but était de thématiser cette problématique et de faire en sorte que la majorité des citoyens qui se comportent bien aient le sentiment que la municipalité se préoccupe de cette problématique et de faire comprendre à ceux qui ne «jouent pas le jeu» qu'ils risquent l'amende. D'autre part, elle relève qu'il était important de montrer aux collaborateurs et aux collaboratrices de la Voirie que la Ville mettait également l'accent sur le respect de leur travail. En conclusion, elle déclare qu'il est difficile de faire un bilan à l'heure actuelle, mais que cette problématique a été davantage discutée que l'été précédent et que son département compte poursuivre ses actions «coup de poing» grâce au concours de l'Unité de gestion des incivilités de la Voirie et des APM. Elle précise qu'il était nécessaire d'avoir une réaction de la collectivité publique et de montrer qu'il n'y a plus ce sentiment d'impunité qui a pu être présent ces dernières années. Elle ajoute également que la pandémie ayant accru les ventes à l'emporter et les repas en extérieur, la Ville a été confrontée à une quantité de déchets beaucoup plus importante que les années précédentes et qu'il était donc important de mettre un coup de collier à cette problématique. Elle souligne que son département est actuellement en train de travailler à l'élaboration d'un plan de propreté qui comportera différentes mesures à la fois de sensibilisation et de répression. Elle indique qu'il s'agit ici des premières actions urgentes qu'il fallait mettre en place et qu'il s'agira de

développer d'autres mesures. A cet égard, elle donne l'exemple d'une potentielle collaboration avec le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) qui proposerait d'accueillir la Voirie dans les cycles dans le but de sensibiliser les jeunes à la question du littering. Elle assure donc qu'il y a de nombreux projets sur lesquels son département souhaite travailler afin de contrer cette problématique qui nuit à la qualité de vie des habitants et des habitantes.

Un commissaire soulève deux questions concernant la prévention. Premièrement, il demande s'il serait possible d'envisager des détecteurs de lumière automatiques qui s'allumeraient, après une certaine heure, lorsque des personnes se trouvent dans un secteur où des nuisances sonores pourraient se produire. Il ajoute que ces détecteurs pourraient signaler à des patrouilles environnantes la présence de personnes malveillantes. Il propose également la présence de panneaux qui sensibiliseraient les personnes qui fréquentent ces lieux afin de les informer de la surveillance de ces secteurs et que, en cas de nuisances, ces personnes peuvent encourir des problèmes avec la police.

Mme Barbey-Chappuis émet un doute quant au fait que les personnes qui sont à l'origine de ces nuisances puissent être sensibles à ce qui peut être écrit sur des panneaux. Elle indique que ce qui est efficace en termes de prévention reste l'uniforme des patrouilles. Elle admet également que les campagnes de communication sont une manière de sensibiliser les citoyens. Elle donne à cet égard l'exemple du littering et évoque par ailleurs d'autres campagnes de communication, lancées dans d'autres villes, qui affichent le montant des amendes encourues. Finalement, elle maintient l'idée que l'uniforme reste la forme de prévention la plus efficace. De plus, elle explique qu'il s'agit aujourd'hui davantage d'inciter les citoyens et les citoyennes au bon comportement. Elle poursuit ensuite sur la question de l'éclairage et explique qu'il existe deux écoles: ceux et celles qui souhaitent davantage de lumière et celles et ceux qui veulent diminuer l'éclairage dans l'espoir que cela engendrera moins de regroupements. Afin d'illustrer cela, elle donne l'exemple de la plaine de Plainpalais. Elle explique que, dans le cadre d'un test basé sur des propositions émises par les riverains, les candélabres qui se trouvaient au-dessus des tables qui se situent du côté de l'avenue du Mail avaient été éteints, dans l'espoir que ces lieux attireraient moins de personnes le soir venu. Mais elle explique que les agents n'ont pas constaté moins de fréquentations. Néanmoins, elle note l'idée des lumières à détecteurs de mouvement et relève que cela peut être une piste à explorer.

Mme Camp revient sur le cas de Plainpalais et précise qu'il existe des normes fédérales (Office fédéral des routes (OFROU) qui concernent l'éclairage des routes du réseau structurant ou non structurant. Elle explique, de ce fait, qu'il n'est pas non plus possible de tout éteindre dans la mesure où ces lumières doivent éclairer le réseau routier. Elle ajoute que, compte tenu de ces différentes normes, le département de Mme Perler sera le plus à même d'y répondre. Elle

indique également, qu'en ce qui concerne l'éclairage à détecteur de mouvement, il existe une problématique de sécurité. Elle explique en effet que l'obscurité laisse la place aux personnes moins attentionnées pour commettre des délits. Elle rappelle enfin le plan lumière du département de Mme Perler et ajoute que cette dernière sera mieux placée pour répondre à ces questions.

Le président évoque un fait présenté par les pétitionnaires le 13 décembre dernier. Il explique qu'il a été mis en avant le fait que la police municipale avait séparé un groupe de personnes qui était présent dans le parc Geisendorf et souhaite savoir ce qu'il en est et si les auditionnées ont des informations supplémentaires à ce sujet.

Mme Barbey-Chappuis répond qu'elle ne sait pas à quoi cela fait référence.

Le président précise son propos et explique qu'un groupe de personnes était présent au parc Geisendorf et que, dans le but de limiter les nuisances, ce groupe a été divisé et qu'une partie de ce groupe a ensuite été envoyée au clos Voltaire.

Mme Camp répond qu'un groupe a effectivement posé quelques problèmes au clos Voltaire et qu'il s'agit de personnes qui sont apparentées à la Cigüe. Elle indique également que cette dernière a été invitée lors de plusieurs séances afin qu'il leur soit expliqué que la Ciguë devait pouvoir gérer les personnes qui fréquentaient cet endroit. Elle ajoute que la Ciguë rejette la responsabilité de ces rassemblements en raison du fait que ce lieu se trouve sur la voie publique. Enfin, elle précise que l'objectif n'est nullement de séparer le groupe déjà présent à Geisendorf, expliquant qu'il vaut mieux les garder en un seul lieu maîtrisable plutôt que de disperser ces personnes. Elle tient ainsi à souligner que le groupe identifié comme «à problèmes» en 2021 n'a rien à voir avec les personnes présentes dans le parc Geisendorf, ces dernières étant davantage en lien avec la Ciguë.

Discussion

Un commissaire admet qu'au terme de ces auditions il se sent démuni et ne sait pas quelles autres solutions proposer. Il note qu'il est nécessaire d'explorer les possibilités à disposition, mais constate que ni la proposition des lumières à détecteur de mouvement ni celle sur les panneaux de prévention n'ont été particulièrement bien accueillies. Il tient également à rappeler que cet objet avait rapidement été renvoyé au Conseil administratif la fois précédente. Il propose ainsi de discuter avec Mme Kitsos ainsi qu'avec le ou la responsable du Service de la jeunesse (SEJ). Puis, dans un deuxième temps, il soumet l'idée de discuter avec les TSHM afin de comprendre comment ils perçoivent et répondent à ce type de problèmes.

Un commissaire dit partager le même constat, mais non pas ses conclusions. Il admet que la problématique est bien réelle et que l'audition des pétitionnaires

était impressionnante à cet égard. Il ajoute également que les réflexions du DSSP ont été entendues et rappelle que les demandes des pétitionnaires sont formulées à l'égard de l'administration. En ce sens, il déclare que c'est bien l'administration qui peut agir et que c'est elle qui doit trouver des solutions afin de résoudre cette situation problématique. Il estime que faire le travail de l'administration en procédant aux auditions qui vont jusqu'aux personnes du terrain ne lui paraît pas souhaitable. Il rappelle que si un suivi politique est souhaité pour cette problématique, il existe d'autres instruments au sein du Conseil pour suivre cette thématique. De plus, il fait observer qu'investir davantage de temps et d'énergie, notamment ceux de Mme Kitsos qui est actuellement encore en congé maternité, n'est pas une bonne idée. De ce fait, il propose le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

Un commissaire rappelle que les pétitionnaires ont bien mis en avant le problème de manque de WC publics. Elle revient ensuite aux deux auditionnées de ce jour, Mme Barbey-Chappuis et Mme Camp, et évoque deux services différents discutés lors de l'audition, s'occupant des toilettes, soit temporaires soit pérennes. Elle estime que la question des toilettes peut déjà constituer une priorité. A cet égard, elle propose l'audition d'une personne qui s'occupe du service des toilettes pérennes.

Le président reformule la proposition de la commissaire et note qu'il s'agit donc d'auditionner Mme Perler et l'AGCM.

Une commissaire rappelle qu'elle fait un remplacement et qu'elle n'a, de ce fait, pas été présente lors de l'audition du 13 décembre dernier. Elle souhaite savoir si tout le monde connaît le parc en question.

Un commissaire répond par l'affirmative. Il indique que les auditionnés ont projeté une présentation comprenant des images du parc ainsi que des plans.

Une commissaire fait observer qu'à son sens il n'y a pas de possibilité d'installer des toilettes dans ce parc. Elle rappelle qu'il y a dans ce parc un musée, une aire de jeux ainsi que la maison des jeunes et qu'il n'y a donc pas de place pour lesdites toilettes. Elle rappelle également que le parc Voltaire présente les mêmes problèmes que le parc Galiffe. Elle indique que des toilettes publiques ont été installées dans ce parc. Or, elle note que ces toilettes sont rouges et inesthétiques, dénaturant ainsi le parc. De plus, elle rappelle que les TSHM viennent d'être engagés par la Ville et, de ce fait, n'ont pas assez de recul pour pouvoir s'exprimer sur la problématique posée par la pétition. Elle précise que les TSHM ont été engagés en septembre et qu'ils ne sont sur le terrain que depuis le mois de novembre. Elle estime donc que le temps passé sur le terrain est trop court pour pouvoir avoir une expérience représentative de la problématique et ainsi proposer des solutions pertinentes. Elle conclut donc, en réponse à la proposition du

commissaire, qu'il serait préférable d'attendre quelques mois avant de demander à auditionner les TSHM.

Un commissaire, en réponse à la proposition de renvoi au Conseil administratif du commissaire, relève qu'il est utile de se servir de ces auditions pour explorer des solutions supplémentaires qui n'auraient potentiellement pas encore été envisagées. Il ajoute que ces auditions pourraient aboutir à une motion ou à des interpellations qui pourraient permettre d'envisager d'autres solutions. Il admet néanmoins que ces auditions peuvent ne mener à rien et que la commission se retrouve à nouveau sans solution.

Une commissaire souhaite également rebondir sur les propos tenus par un commissaire. Elle relève qu'elle est également favorable au renvoi de la pétition au Conseil administratif. Cependant, elle note que le nombre de pétitions en lien avec ces problématiques dans les parcs permettrait que la Ville fasse une étude plus approfondie. Elle explique que cela faciliterait également le travail du Conseil administratif lorsqu'ils examineront ces pétitions. A cet égard, elle propose d'auditionner la responsable en charge de la jeunesse et également un ou une responsable des TSHM afin que cette personne explique et explicite le cahier des charges et la mission de ces TSHM.

Une commissaire pose une question à la commissaire en lien également avec les propos tenus par une autre commissaire précédemment. Elle rappelle que la Ville a commencé à engager des TSHM il y a quelques dizaines d'années et note donc qu'ils sont présents dans l'équipe du SEJ de Mme Kitsos. Elle rejoint ainsi les propos d'une des commissaires d'auditionner une personne responsable des TSHM. Elle revient ensuite sur les propos d'une commissaire et arrive au constat qu'il manque des TSHM dans le secteur du parc et du clos Voltaire.

Une commissaire explique que ces TSHM viennent d'être engagés dans ce secteur et qu'à ce titre il est difficile d'obtenir un retour de leur part sur la situation dans ce quartier. Elle rappelle également les propos de Mme Kitsos qui a expliqué que seuls les quartiers problématiques avaient pour l'instant des TSHM, tels que les Charmilles et Europe. Elle note qu'il faudrait s'enquérir si les TSHM couvrent également le secteur du parc et du clos Voltaire.

Votes

La commission vote l'audition de Mme Kitsos, accompagnée d'un-e responsable du SEJ ainsi que d'un-e responsable des TSHM par 10 oui (1 EàG, 3 S, 2 LC, 3 PLR, 1 UDC) contre 3 non (Ve) et 2 absentions (S, MCG).

La commission vote l'audition de Mme Perler et de l'AGCM, par 10 oui (1 EàG, 3 S, 2 LC, 3 PLR, 1 UDC) contre 3 non (Ve) et 2 abstentions (S, MCG).

Séance du 28 février 2022

Audition de Mme Frédérique Perler, conseillère administrative, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM)

Mme Perler indique que l'AGCM intervient sur ce qu'il est possible de faire par rapport à la création d'un WC public.

M. Betty précise tout d'abord qu'il s'agit d'un secteur du domaine privé et que ce n'est donc pas forcément l'AGCM qui est concerné. Il indique que la Ville n'a pas eu de sollicitations ces derniers mois de collectifs ou d'associations d'habitants. Il projette ensuite une présentation afin de démontrer les délimitations des différents secteurs, notamment les espaces publics et privés. Concernant les WC publics, il explique qu'aujourd'hui la Ville travaille sur une demande de crédit votée pour la mise en place de WC publics. Or, il précise que ce secteur ne fait pas partie de cette demande de crédit. Toutefois, il précise que dans la demande de crédit était votée la zone de la place des Nations. Il explique ainsi que dans le cas de la demande de crédit du tram Nations-Grand-Saconnex, les WC publics de la place des Nations seront intégrés. Il informe toutefois que c'est à travers cette pétition que la Ville apprend le besoin de WC publics dans ce secteur et que cela n'avait pas été identifié jusqu'à présent.

Questions des commissaires

Une commissaire évoque la question de l'éclairage public et demande si c'est un aspect qui rentre en ligne de compte.

M. Betty répond que c'est bien son service, l'AGCM qui s'occupe de l'éclairage public.

Une commissaire demande comment se fait la prise en compte des aspects liés à la sécurité dans la planification et l'aménagement des espaces qui sont à neuf ou existants. Elle fait état d'une certaine vulnérabilité ressentie par les pétitionnaires et d'une inquiétude suscitée par une insécurité perçue. Elle demande alors comment il est possible d'adapter la construction afin de faire de la prévention de la criminalité dans l'urbanisme. Elle cite alors la stratégie «Ville suisse sûre 2025» afin d'appuyer son propos. Elle demande ainsi quelle est la stratégie de prévention de criminalité dans l'urbanisme de la Ville. Puis elle souhaite également savoir comment ils établissent les besoins de WC publics. Elle mentionne à cet égard la croix verte aux Pâquis et l'idée d'y installer des WC publics.

Mme Perler répond que, concernant l'éclairage, la Ville s'est dotée d'un «plan lumière», remis au Conseil municipal l'année passée, qui donne un certain nombre

d'indications sur la volonté de la Ville. De plus, elle précise que la stratégie «plan lumière» est également menée à l'échelle du Canton et du Grand Genève. Elle relève que dans l'édition 2021 l'accent a été mis sur la préservation de la biodiversité en milieu urbain, l'idée étant de garder des trames noires en continuité pour la biodiversité. Elle déclare donc qu'il existe une stratégie et que les lieux urbains sont examinés pour eux-mêmes sur le besoin en éclairage par rapport à la biodiversité. Concernant la stratégie de sécurité dans l'espace public, elle évoque une étude de l'Université de Genève (UNIGE), demandée par le Service Agenda 21 – Ville durable (A21), pour étudier les aspects d'éclairage en rapport avec la sécurité des piétons et plus particulièrement des femmes dans l'espace public. Elle déclare qu'il y a donc une stratégie de prendre en compte chaque espace. A ce propos, elle donne l'exemple de la plaine de Plainpalais et évoque plusieurs plaintes qui ont été déposées. Elle indique que la Ville a analysé cette zone sous l'angle de l'éclairage et elle explique ainsi qu'un espace peut être occupé différemment selon son éclairage.

M. Betty ajoute qu'il s'agit d'un travail très fin qu'il faut mener afin de satisfaire tous les enjeux de sécurité, de biodiversité et de confort pour les riverains. Concernant les WC, il répond qu'il y a différentes sources de remontées d'information qui leur ont permis d'identifier des besoins en WC. Il explique qu'une analyse et qu'une priorisation ont été faites. Il assure, de ce fait, de la présence de WC public aux Pâquis, à la place des Grottes, à la place des Nations, à la Perle du lac ainsi qu'à Saint-Jean. Enfin, il ajoute qu'une fois ces équipements réalisés, il y aura une autre analyse et si cette dernière révèle de nouveaux besoins ils procéderont à une nouvelle demande de crédit.

Séance du 14 mars 2022

Audition de Mme Stéphanie Pédat, cheffe du Service de la jeunesse (SEJ), et de M. Antonin Heubi, responsable d'équipe au SEJ

Mme Pédat commence par dire que son service est assez peu présent aux parc et clos Voltaire par rapport notamment à des liens avec la population et à l'activité du public ciblé. Historiquement, le TSHM avaient testé une activité chaise longue qui n'avait suscité que peu d'engouement et cette activité n'a donc pas été reconduite. Ils ont préféré par la suite privilégier d'autres espaces notamment au parc Geisendorf. Ensuite, les maisons de quartier ne sont pas directement en lien car la plus proche est celle de Saint-Jean qui a des activités pour les adolescents. Il existe aussi un espace quartier appelé «Le 99» dédié aux 15-25 ans qui est tenu par les TSHM.

Du point de vue des TSHM, les parc et clos Voltaire sont assez peu fréquentés par les jeunes de 15-25 ans du quartier, mais il peut y avoir des liens avec des

questions de deal, des déchets ou des aspects sécuritaires qui ne concernent pas les TSHM. Toujours dans le secteur, ils ont des locaux en gestion accompagnée qui se trouvent à Lamartine: ce sont des espaces dans lesquels les TSHM peuvent travailler avec des groupes de jeunes identifiés afin de les accompagner dans leur autonomie. Il y a aussi des salles de sport ouvertes dans cet espace, ce qui permet aux jeunes d'avoir d'autres activités après l'école. Ces salles se trouvent à Geisendorf et sont ouvertes aux jeunes le mardi de 20 h à 22 h et le vendredi de 20 h à 22 h.

Quant aux activités chaises longues, elles sont mises en place au parc Geisendorf en été à côté de l'espace workout, ce qui marche assez bien et permet aux jeunes d'obtenir des petits jobs d'été mais aussi de créer des espaces de mixité de population.

Au SEJ, il y a également l'unité de la Ville est à vous qui avait organisé un événement en 2021 avec le comité des Délices. Pour 2022, ils ne seront pas dans les 10 comités qui organiseront le nouvel événement, mais ils ont tout de même évoqué le fait de pouvoir organiser un vide-grenier dans cet espace. Il existe un lien étroit avec l'antenne sociale de proximité du quartier qui est aussi très active.

Enfin, elle ajoute qu'il y a de correspondants de nuit qui sont très actifs en Ville de Genève mais que ce secteur ne leur est pas attribué.

M. Heubi revient sur les salles de sport et précise que ce sont des activités qui sont offertes et libres d'accès. Il y a une forte demande pour le foot mais il y a aussi le workout, la danse, la boxe (entraînements physiques) et les locaux de gestion accompagnée (LGA). Ce sont des locaux mis à disposition gratuitement aux jeunes avec une convention renouvelable tous les deux ans et un suivi effectué par les TSHM. Ils peuvent y pratiquer de la musique, par exemple, mais aussi du montage vidéo, de la sculpture, etc.

Questions des commissaires

Un commissaire revient sur les paroles de Mme Pédat qui disait que son service était plus facilement présent au parc Geisendorf qu'aux parc et clos Voltaire. La commission a entendu pendant les auditions qu'un groupe de personnes présentes à Geisendorf auparavant se serait déplacé au clos Voltaire et poserait problème aujourd'hui. Il demande si c'est une expérience qui correspond à leur expérience de terrain.

M. Heubi répond que ce groupe n'est pas dans leur mandat des 15-25 ans et ce n'est pas le type de personnes avec lesquelles ils travaillent. Ils ont cependant observé que ce groupe poserait des problèmes de deal et ajoute que c'est une population plus âgée avec laquelle ils ne travaillent pas.

Le commissaire demande s'il y a un travail de médiation effectué sur ce genre de population mis à part le travail de la police.

Mme Pédat répond que c'est un problème de deal qui ne concerne pas des habitants du quartier. On pourrait imaginer que les correspondants de nuit fassent des liens de médiation s'il s'agissait de «petits deals» de personnes du quartier, mais il s'agit ici de deal non toléré et la création de lien ne se fait pas étant donné que personne n'intervient avec ce genre de public excepté la police.

M. Heubi ajoute que les TSHM n'ont pas un mandat de répression, contrairement à la police. Ils ont cependant déjà discuté avec ces personnes qui n'ont aucunement l'intention de bouger et le TSHM n'a ni la force ni les moyens d'agir.

Une commissaire remercie les auditionnés pour leur présentation. Elle demande ensuite si le TSHM pourrait de nouveau investir et occuper l'espace des parc et clos Voltaire si des moyens adéquats leur ont été donnés.

Mme Pédat répond que les antennes sociales de proximité sont en lien avec le SOC qui ont émis le souhait de reprendre ce quartier. Cependant, et au vu du retour fait par les TSHM, les jeunes ne sont pas très demandeurs de cet espace car ils vont plutôt au parc Geisendorf et ailleurs.

Une commissaire demande quelle est la mission des TSHM et la différence avec les missions des agents de police ou celles des correspondants de nuit.

Mme Pédat répond que les TSHM ne sont pas des personnes assermentées, contrairement à la police, et il n'y a qu'une libre adhésion. Ils ne font appliquer aucune loi et leur public cible reste les 15-25 ans. La mission des TSHM est d'aller dans les quartiers auprès des jeunes qui ne sont pas dans les espaces de sociabilisation des maisons de quartier. Une des problématiques serait de leur faire respecter un certain cadre, dans le dialogue, tout en restant sur l'espace public mais il s'agit aussi de répondre à des questions en lien avec la formation, l'emploi ou encore des questions d'endettement, d'autonomie ou la question du vivre-ensemble. Le TSHM se centre sur le jeune et va se demander quelles sont ses problématiques. Les correspondants de nuit, quant à eux, se centrent sur la situation globale et ne font pas de l'accompagnement de jeune. La formation est aussi différente entre les deux, les TSHM ayant une formation dans le travail social et les correspondants de nuits un CFC.

Les correspondants de nuit et la police se rejoignent cependant sur les messages de prévention, le littering ou la nuisance sonore.

M. Heubi ajoute que les TSHM ont aussi beaucoup moins cette notion d'urgence et travaillent beaucoup en amont. Il est très important aussi pour eux d'avoir un carnet d'adresses bien fourni afin de pouvoir rediriger les jeunes vers un secteur particulier selon leurs besoins. Au niveau du SEJ, ils ont aussi un côté

organisation d'événements afin de créer avec et pour les jeunes des événements comme la mise en avant de jeunes créateurs à la Nouvelle Comédie, ce que ne peuvent pas faire la police ou les correspondants de nuit.

Un commissaire ne voit pas de solution malgré les auditions. Il y a un malaise pour les habitants du quartier même s'il n'y a pas eu de plainte pénale. Elle demande comment il serait possible d'aider ces gens dans le mieux-vivre aux Délices.

Mme Pédat répond qu'il leur faudrait reprendre possession de l'espace au maximum. L'acteur principal d'accompagnement est le SOC qui est toujours sur place afin d'aider les habitants, mais faire appel à la police ne ferait que déplacer le problème, selon elle.

Un commissaire demande ce qu'il en est des plus de 25 ans qui font aussi partie d'une bande de jeunes et si la seule solution serait la police.

M. Heubi rappelle que le nombre de TSHM est limité et qu'il fallait bien limiter le mandat à une tranche d'âge en particulier. Cependant, il est bien conscient que les problématiques ne disparaissent pas forcément après un certain âge mais ces personnes peuvent se faire aider par des associations. C'est important selon lui aussi que la police intervienne. Le TSHM n'a pas vraiment de moyen à ce sujet malheureusement, mais ce serait le cumul des différentes prestations de services qui ferait la différence. Il ajoute enfin que la plateforme des Délices s'est réunie la semaine dernière avec les différents partenaires et les habitants afin de réfléchir à une solution.

Un commissaire revient sur la demande d'installation de sanitaires faite par la pétition et demande si cette solution permettrait de réduire les nuisances.

Mme Pédat répond que cela dépendra du type de nuisances, pour peu que ces sanitaires soient bien utilisés et qu'ils ne servent pas de lieu de consommation.

Un commissaire demande enfin si la Ville se trouve devant une impasse avec ces jeunes problématiques de plus de 25 ans.

Mme Pédat répond que cela dépend du type de jeunes. S'il s'agit de jeunes qui ont un droit sur le territoire, il n'y en a pas beaucoup et ils travaillent pour la plupart. Le problème se pose pour les personnes présentes sur le territoire de manière illégale.

Une commissaire rappelle qu'il y a la présence de la Ciguë dans les parc et clos Voltaire et se demande s'il y a des projets entre les jeunes de la Ciguë et les antennes sociales de proximité.

Mme Pédat répond qu'ils n'ont pas vraiment de lien avec les jeunes de la Ciguë qui sont bien intégrés et qui ne font donc pas partie de la cible prioritaire. Evidemment, ils les accompagneront avec plaisir si ces derniers ont des idées de projets.

Une commissaire demande s'il ne serait pas envisageable de demander aux jeunes de la Ciguë d'agir afin de diminuer le bruit et les nuisances au sein du parc. Elle demande ensuite dans quelle mesure la Ville est à vous pourrait intervenir aux clos et parc Voltaire.

Mme Pédat répond à la première question en disant que les jeunes de la Ciguë sont appréhendés de la même façon que les habitants du quartier et doivent se mobiliser de la même façon s'ils veulent faire bouger les choses. Leur demander de se mobiliser car ils sont jeunes et que ce sont des jeunes qui posent problème au sein du quartier ne paraîtrait pas adapté. Par rapport à la deuxième question, la Ville est à vous est portée par le SEJ en termes d'accompagnement mais ce sont des associations et comités de quartiers qui décident entre eux qui s'occupera de l'événement chaque année. Les TSHM seront bien évidement ravis d'accompagner la Ville est à vous si elle décide de prendre en main le problème des clos et parc Voltaire; c'est en effet un bon moyen de reprendre possession de l'espace.

Un commissaire demande quelle formation et quelles spécialités ont les TSHM.

M. Heubi répond qu'il s'agit d'une équipe pluridisciplinaire avec une majorité ayant fait la Haute école de travail social (HETS). Il y a aussi des sociologues de formation, des psychologues ou des criminologues, mais la plupart ont déjà eu des expériences préalables dans le travail social.

Mme Pédat ajoute que le minimum en termes de formation serait la HETS.

Une commissaire revient aussi sur la population qui pose problème car il a beaucoup été question de problèmes de deal, mais elle a souvent entendu que les familles installées de manière illégale posaient également problème, étant donné leur statut, et prenaient possession des lieux. Elle demande si c'est un phénomène qu'ils ont beaucoup observé.

M. Heubi a déjà eu quelques retours mais la majorité des problèmes tournent autour des deals.

Prises de position et votes

Un commissaire du Parti libéral-radical n'a pas de solution mais proposerait d'installer des caméras de sécurité, ce qui permettrait d'identifier des infractions afin de sanctionner les personnes qui occuperaient systématiquement ou de manière répétée le parc.

Un commissaire des Vert-e-s reste sur sa proposition du mois de janvier, c'est-à-dire un renvoi au Conseil administratif, et que la commission prenne la responsabilité de faire régulièrement le suivi de la question. Il n'y a peut-être pas de solution miracle, mais plusieurs pistes peuvent être proposées.

Un commissaire su Parti libéral-radical propose d'interroger le SEJ à ce sujet.

Une commissaire d'Ensemble à gauche n'a pas de solution à apporter mais verrait plus un soutien des services sociaux aux habitants qui veulent investir dans ce parc.

Une commissaire du Parti socialiste partage ce sentiment d'impuissance mais pense que la réunion de la plateforme des Délices avec la police municipale et le SOC est une avancée très positive. L'autre piste est évidemment aussi une occupation positive des lieux par les habitants avec des projets qui peuvent mobiliser les citoyens. Elle revient ensuite sur l'idée de la vidéosurveillance proposée par le commissaire du Parti libéral-radical et rappelle que cette proposition avait été balayée de la main par la commandante et Mme Barbey-Chappuis qui avaient dit que cela posait un problème d'ordre légal et que les résultats du projet pilote n'étaient pas satisfaisants. Un renvoi au Conseil administratif est donc pour elle tout à fait justifié.

Une commissaire du Centre proposerait une réactivation des projets associatifs comme dit précédemment, afin que les habitants puissent se réapproprier l'espace.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois proposerait aussi un renvoi au Conseil administratif.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre est d'accord.

Une commissaire du Parti socialiste propose de booster le débat en plénière à ce sujet.

Votes

La recommandation du Centre pour une réactivation des projets associatifs aux parc et clos Voltaire est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Le renvoi de la pétition P-456 au Conseil administratif est accepté à l'unanimité des membres présents.

PROJET DE RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de réactiver les projets associatifs aux parc et clos Voltaire.

Annexe: pétition P-456

Association Sauvons les Petits-Délices (ASPeD)
Association des jardins des Délices (JDD)
Association d'habitants Délices-Voltaire

REÇU le
17 NOV. 2021

À l'att. de Mme Roch-Pentucci
Service du Conseil Municipal
Rue de la Coulouvrenière 44
1204 Genève

RECOMMANDEE

Genève, le 14 novembre 2021

Concerne
Pétition "Pour le rétablissement du vivre ensemble aux Parc et Clos-Voltaire"

Madame,

Nous vous soumettons la pétition que nous souhaitons adresser au Conseil Municipal de la ville de Genève.
Nos trois associations ainsi que les pétitionnaires vous remercient pour l'attention que vous porterez à cette initiative civique.

En vous remerciant d'avance, nous vous prions de recevoir, Madame, nos cordiales salutations.

Florance Plojoux
Présidente ASPeD
et membre du comité JDD

Jacques Menoud
Association Délices-Voltaire

Annexes : première récolte de signatures

PÉTITION AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

« Pour le rétablissement du vivre ensemble aux Parc et Clos Voltaire »

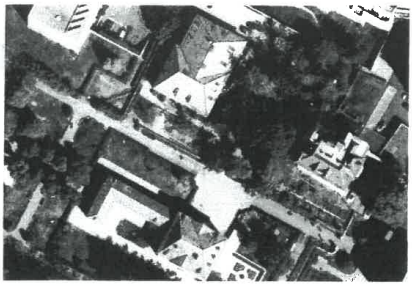

Le Parc Voltaire et le Clos Voltaire sont un lieu de rencontre qui offre à de nombreuses personnes notamment de se retrouver, de jouer, de prendre l'air, de se délasser, de jardiner et de fêter.

Depuis quelques temps, à compter de la pandémie, une détérioration s'est manifestée dans ce site aux Délices :

- l'augmentation des incivilités
- l'absence de WC publics
- le manque de coordinations et de suivis des autorités communales et cantonales.

Les pétitionnaires demandent :

- La réhabilitation des discussions initiales, collectifs/associations, d'habitants
- L'implication de tous les services municipaux
- La création d'un WC public
- Suivi de la mise en œuvre des propositions par le groupe de travail (Associations, habitants du Clos, Services Municipaux, habitants et usagers du parc Voltaire).